

Bureau du 10 décembre 2001

Décision n° 2001-0325

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Paul Duvivier et appartenant à la SCI Vivier-Toulon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la marge de recul à 10 mètres de la rue Duvivier à Lyon 7°, la SCI Vivier-Toulon propose de céder gracieusement à la Communauté urbaine une bande de terrain nu d'environ 2200 mètres carrés en cours de numérotation, située le long de la rue Duvivier, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée sous le numéro 224 de la section BK.

Cette marge de recul serait intégrée au domaine communautaire de voirie et l'espace serait végétalisé et entretenu par le service des espaces verts de la ville de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis destiné à régulariser ce dossier.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'établissement d'actes notariés, estimés à 3 811,23 € (25 000 F), seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,